



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

#### Cinquante-cinquième session

#### Chengdu, province du Sichuan, République populaire de Chine

3-8 juin 2024

#### DOCUMENT DE DISCUSSION SUR

#### LE RENFORCEMENT DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES DU CCPR ET DE LA JMPR

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique  
et coprésidé par le Costa Rica et l'Ouganda)

Les membres et observateurs du Codex souhaitant soumettre des observations sur les recommandations du paragraphe 26 et de l'Annexe I doivent le faire conformément aux instructions figurant dans la lettre circulaire CL 2024/48-PR disponible sur la page web du Codex.<sup>1</sup>

## 1. VUE D'ENSEMBLE

- La 54<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR55, 2023) a rétabli le Groupe de travail électronique (GTE), présidé par les États-Unis d'Amérique (USA) et coprésidé par le Costa Rica et l'Ouganda, afin d'explorer les approches potentielles pour : (1) identifier les priorités pour l'amélioration du CCPR et de la Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) ; et (2) élaborer une feuille de route et un calendrier de mise en œuvre. L'objectif de ce document de travail est de remplir le mandat actuel du GTE et de faire des recommandations au CCPR55 (2024) sur les approches potentielles pour améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR. Le document de travail est organisé selon les sections suivantes :
  - La section 2** présente le contexte du GTE et d'autres efforts visant à améliorer le CCPR et la JMPR. Elle comprend notamment un résumé des points clés soulevés lors des sessions précédentes du CCPR, les mandats du GTE et l'état d'avancement des travaux du GTE dans le cadre de l'examen de ses mandats.
  - La section 3** résume les délibérations de la JMPR sur le document de discussion du GTE, les recommandations sur les priorités initiales et les considérations supplémentaires qui nécessitent une directive de la part du CCPR.
  - La section 4** explore les approches potentielles qui pourraient être adoptées par le CCPR pour identifier les priorités et élaborer une feuille de route et un calendrier de mise en œuvre.
  - La section 5** présente des conclusions et des recommandations fondées sur les informations fournies dans les sections 3 et 4, sur lesquelles les membres du Codex et les observateurs sont invités à donner leur avis afin de faire progresser la discussion sur cette question lors du CCPR55.

## 2. CONTEXTE

### 2.1. Calendrier et mandat du GTE

- Lors du CCPR53 (2022), des inquiétudes ont été exprimées quant à l'incapacité du système actuel du CCPR/JMPR à répondre à la demande mondiale d'évaluation de nouveaux composés, d'emplois et d'exams périodiques.<sup>2</sup> Suite à la discussion de ces préoccupations, les membres du Codex et les organisations observatrices ont exprimé leur soutien aux efforts visant à renforcer le système d'évaluation actuel, mais ont reconnu que la mise en œuvre des améliorations nécessitera une approche multidisciplinaire et l'engagement d'une série de parties prenantes.

<sup>1</sup> Page web du Codex/Lettres circulaires :  
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>.  
Page web du Codex/CCPR/Lettres  
circulaires :

<sup>2</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/tr/?committee=CCPR>  
CX/PR 22/53/20

3. Dans un premier temps, le CCPR53 a mis en place un GTE chargé de recueillir des informations sur la nécessité d'améliorer les procédures opérationnelles du CCPR/JMPR et sur les opportunités et les défis qui y sont associés. Sur la base des travaux du GTE, la lettre circulaire (CL) 2022/75-PR a été publiée pour recueillir des informations sur les sujets suivants :<sup>3</sup>
4. La nécessité de renforcer les procédures opérationnelles du CCPR/JMPR :
- Possibilités d'amélioration (par exemple, amélioration des processus existants) et de réforme majeure (par exemple, changements structurels et de gouvernance) ;
  - Les défis anticipés dans la mise en œuvre des améliorations proposées et de la réforme majeure ;
  - Recommandations sur les sujets et thèmes clés à aborder lors d'un éventuel atelier pour les parties prenantes ; et
  - Toute proposition et recommandation supplémentaire pertinente pour la discussion du CCPR sur les améliorations à apporter au CCPR/JMPR.
5. Au total, 15 (quinze) pays membres et 3 (trois) organisations observatrices ont soumis des informations en réponse à la lettre circulaire CL 2022/75-PR. Ces informations ont été incorporées dans un document de discussion du GTE qui met en évidence les domaines de consensus et les opinions divergentes sur les améliorations à apporter aux procédures opérationnelles du CCPR/JMPR.<sup>4</sup> Le document de discussion comprenait également un tableau récapitulatif détaillé des informations sur les possibilités d'amélioration et les défis associés. Ce tableau récapitulatif figure à l'annexe II du présent document et s'articule autour des thèmes suivants :

Possibilités de renforcement (par exemple, amélioration des processus existants)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dossier des données du sponsor et soumission électronique des données</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Normalisation des données, modèles numériques et technologies de l'information (TI)</li> <li>○ Soumission des données en temps utile</li> <li>○ Questions actuelles relatives à la transmission des données</li> </ul> </li> <li>• <b>Processus et procédures du CCPR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement de dossiers efficaces</li> <li>○ Calendrier et liste des priorités</li> <li>○ Coordination sur les questions de gestion des risques</li> <li>○ Critères pour les réexamens périodiques</li> <li>○ Discussion plénière du CCPR sur les LMR et le champ d'application approprié des interventions</li> <li>○ Mise à jour en temps utile de la base de données du Codex sur les LMR de pesticides</li> <li>○ Soutien du CCPR aux réunions supplémentaires</li> </ul> </li> <li>• <b>Processus et procédures d'évaluation des JMPR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Portée et niveau de détail requis dans les dossiers des sponsors de données et les monographies de la JMPR</li> <li>○ Procédures de travail</li> <li>○ Contrôle de la qualité de la transmission des données</li> <li>○ Efficacité de la collaboration virtuelle</li> </ul> </li> <li>• <b>Structure organisationnelle, personnel et ressources des JMPR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Financement</li> <li>○ Experts JMPR</li> <li>○ Personnel</li> </ul> </li> </ul>
Possibilités de réformes majeures (par exemple, gouvernance et changements structurels),
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Utilisation des études et des données nationales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation et évaluation des examens nationaux par la JMPR</li> </ul> </li> <li>• <b>Modèles alternatifs d'évaluation par les pairs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Portée de l'approche actuelle et compatibilité des alternatives avec les principes d'analyse des risques du Codex</li> <li>○ Engagement sur les examens nationaux</li> </ul> </li> </ul>

<sup>3</sup> [CL 2022/75-PR](#)

<sup>4</sup> [CX/PR 23/54/15](#)

- **Autres domaines de réforme**

- Portée des évaluations et LMR par défaut
- Développer un programme d'examen continu de la JMPR

6. Lors du CCPR54 (2023), le GTE a organisé un travail en session pour discuter de ses conclusions avec les membres du Codex et les organisations observatrices et de la manière de faire avancer les travaux visant à améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR.<sup>5</sup> Le CCPR54 a ensuite convenu des actions suivantes :

Première étape : 2023-2024	Deuxième étape: 2024 et au-delà:
<p><i>(i) Le CCPR54 a demandé à la JMPR, par l'intermédiaire du secrétariat de la JMPR :</i></p> <p><i>a) d'examiner le document de travail préparé par le GTE (Annexe XVI) lors de sa réunion ordinaire en septembre 2023. Le document de travail devrait être accompagné du résumé de la discussion qui a eu lieu en plénière, tel qu'il figure dans le rapport du CCPR54, ainsi que des commentaires reçus en réponse à la lettre circulaire CL 2023/39-PR, et</i></p> <p><i>b) de fournir des directives sur les points suivants : (1) Commentaires généraux sur le document de travail (et en particulier les commentaires du tableau 1 sur les possibilités de renforcement) ; (2) Recommandations sur les priorités initiales ; (3) Considérations supplémentaires qui nécessitent une directive de la part du CCPR.</i></p>	<p><i>(ii) a rétabli le GTE présidé par les États-Unis et coprésidé par le Costa Rica et l'Ouganda travaillant en anglais et en espagnol, avec le mandat suivant :</i></p> <p><i>a ) En tenant compte des réactions de la JMPR (point (i) (b)), explorer les approches potentielles, qui pourraient inclure la recommandation de commander une évaluation à une organisation tierce indépendante ou de travailler par l'intermédiaire d'un organe consultatif ou d'un comité du Codex existant, afin de : (1) identifier les priorités pour l'amélioration du CCPR et de la JMPR ; et (2) élaborer une feuille de route et un calendrier de mise en œuvre.</i></p> <p><i>b) Sur la base des points (i) et (ii), préparer un résumé des recommandations à soumettre à l'examen du CCPR55.</i></p>

7. Le reste de ce document de travail aborde le mandat du GTE résumé dans les points (ii)(a-b) ci-dessus et propose des approches potentielles qui pourraient être adoptées par le CCPR pour équilibrer les besoins à court terme des parties prenantes de réduire l'arriéré des évaluations programmées avec les efforts stratégiques à plus long terme visant à accroître la capacité d'examen de la JMPR.

## 2.2 Sources d'information complémentaires sur le renforcement du CCPR et de la JMPR

### 2002 Rapport FAO/OMS sur l'examen des procédures de travail de la JMPR

8. Bien que les délibérations les plus récentes du CCPR53 aient été motivées par l'annulation des réunions de la JMPR à la suite de la pandémie de Covid 19, les demandes croissantes adressées à la JMPR et leurs implications ont été un sujet de discussion important lors de plusieurs sessions antérieures du CCPR. En particulier, la FAO/OMS a commandé en 2002 un examen des procédures de travail de la JMPR qui a été examiné lors du CCPR34 et de la réunion ordinaire de la JMPR 2002.<sup>6</sup> Les principales conclusions du rapport FAO/OMS de 2002 sont résumées ci-dessous et restent d'actualité :

*« Alors que dans les années 1960, les monographies de la JMPR, qui résument les données scientifiques après une évaluation critique, étaient extrêmement brèves conformément aux normes de l'époque, les monographies modernes sont très détaillées et s'étendent sur plus de mille pages pour une réunion particulière ».*

*« La quantité de données scientifiques soumises à l'évaluation a considérablement augmenté, et pourtant la JMPR n'existe que deux semaines par an, contrairement à ce qui se passe au niveau des autorités réglementaires nationales »*

*« Les ressources financières disponibles pour ce travail n'ont pas augmenté proportionnellement, ce qui a entraîné la création d'un arriéré de pesticides en attente d'examen »*

*« Le système actuel de la JMPR est également très vulnérable dans la mesure où il repose sur la bonne volonté d'un nombre limité de personnes qui travaillent bénévolement. Ces personnes, bien qu'elles soient internationalement reconnues dans leur domaine, doivent*

<sup>5</sup> [Présentation du groupe de travail intra-session sur les améliorations du CCPR/JMPR](#)

<sup>6</sup> 2002, Rapport sur l'examen des procédures de travail de la JMPR. Disponible à l'adresse : [https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/JMPR/crit\\_review.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/crit_review.pdf).

*préparer les monographies sans aucune rétribution financière et généralement sur leur temps personnel ».*

*« En règle générale, les conseillers temporaires du groupe d'évaluation de base de l'OMS et les membres du groupe d'experts de la FAO doivent consacrer l'équivalent de 2 à 4 mois à temps plein avant la réunion à la préparation des monographies. La disponibilité d'experts appropriés prêts à travailler sur cette base est très limitée ».*

9. Dans son examen du rapport 2002 de la FAO/OMS, le CCPR34 a confirmé que « la JMPR était essentielle à la poursuite de l'évaluation internationale indépendante des résidus de pesticides », mais a exprimé des préoccupations similaires quant au fait que les demandes accrues adressées à la JMPR ont abouti à un processus qui « est devenu insoutenable et que, sans ressources supplémentaires, le système échouerait plus tôt que tard ». <sup>7</sup> La JMPR a réitéré ces préoccupations lors de sa réunion ordinaire de 2002, mais a également mis en garde contre le fait que la modification des procédures opérationnelles de la JMPR « nécessite des ressources considérables et que la mise en œuvre pourrait devenir contre-productive si elle n'est que l'introduction d'un changement suggéré après l'autre sans orientation stratégique globale ». <sup>8</sup> La JMPR-2002 a conclu en recommandant que la FAO, l'OMS et la Commission du Codex Alimentarius préparent un plan stratégique qui puisse servir de cadre aux changements futurs.
10. Depuis la publication du rapport 2002 de la FAO et de l'OMS, les discussions se sont poursuivies sur les exigences accrues de la JMPR, mais aucun plan stratégique n'a jamais été élaboré pour guider les changements futurs de la JMPR. Le CCPR examine à présent s'il est nécessaire d'améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR et quelles sont les opportunités et les défis associés qui peuvent découler de ces changements. Ces informations seront utilisées par le CCPR et la JMPR pour explorer plus avant les approches permettant d'améliorer le système existant afin de répondre à la demande actuelle et future d'évaluations de la JMPR.

#### Organisations observatrices du CCPR

11. CropLife International a attiré l'attention sur l'importance de prendre en compte les informations provenant d'une série de parties prenantes, y compris les membres du Codex, les secrétariats du CCPR et de la JMPR, et les organisations observatrices. CropLife International a également préparé un document de discussion lors du CCPR53 (2022) qui soulignait les préoccupations concernant l'arriéré des évaluations de la JMPR et les recommandations sur la façon d'améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR. <sup>9</sup>
12. Dans le cadre de l'élaboration de ce document de travail, CropLife International a organisé un atelier virtuel en 2022 avec un éventail de parties prenantes qui a recueilli des commentaires sur les questions liées à la soumission des données, à l'évaluation de la JMPR, aux processus et aux ressources. <sup>10</sup> CropLife International a ensuite organisé un atelier virtuel de suivi en 2023 pour recueillir des informations supplémentaires auprès des parties prenantes sur les possibilités d'améliorer le CCPR/JMPR. Les résultats de cet atelier virtuel ont été présentés lors d'un groupe de travail intersession lors du CCPR54. <sup>11</sup>

### **3. JMPR 2023 RÉUNION ORDINAIRE DE LA JMPR - RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU TRAVAIL DE RENFORCEMENT**

13. Le CCPR54 a demandé à la JMPR, par l'intermédiaire du secrétariat de la JMPR, d'examiner le document de discussion préparé par le GTE lors de sa réunion ordinaire de septembre 2023. Des informations sommaires sur

<sup>7</sup> 2002, Rapport de la 34<sup>ème</sup> session du CCPR, Examen des procédures de travail de la JMPR, paragraphes 181-200. Disponible à l'adresse [suivante](https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?Ink=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-718-34%252FAI03_24e.pdf) : [https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?Ink=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-718-34%252FAI03\\_24e.pdf](https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?Ink=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-718-34%252FAI03_24e.pdf).

<sup>8</sup> 2002, Rapport de la JMPR, Considérations générales, Section 2.1 : Besoins de la JMPR. Disponible à l'adresse [suivante](https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/Reports_1991-2006/Report_2002.pdf) : [https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/JMPR/Reports\\_1991-2006/Report\\_2002.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/Reports_1991-2006/Report_2002.pdf).

<sup>9</sup> [CX/PR 22/53/20](#)

<sup>10</sup> CropLife International (2022). Résumé de l'atelier virtuel mondial sur l'amélioration du Codex CCPR/JMPR organisé par CropLife International. 31 mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://croplife.org/wp-content/uploads/2022/04/Summary-of-CropLife-International-Codex-Enhancement-Workshop.pdf>.

<sup>11</sup> CropLife International (2023). Groupe de travail intra-session sur les améliorations du CCPR/JMPR : Faits saillants des ateliers virtuels de CropLife International 2023 sur l'amélioration du Codex. 27 juin 2023. Disponible à l'adresse : [https://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/codexalimentarius/doc/CropLife\\_International\\_Codex\\_Enhancement.pptx](https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/CropLife_International_Codex_Enhancement.pptx).

la contribution de la JMPR sont fournies dans la section 2.7 de la réunion ordinaire de la JMPR de 2023 et résumées dans le rappel de cette section.<sup>12</sup>

14. La JMPR-(2023) a examiné certaines des possibilités d'améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR et a commenté les questions soulevées par le GTE. Il s'agit, entre autres, de questions de longue date telles que l'amélioration de la qualité électronique des données, l'amélioration de la dénomination des fichiers et la soumission en temps voulu de dossiers complets par les sponsors.
15. Parmi les autres questions examinées par la JMPR, citons :
  - les défis posés par la capacité d'évaluation limitée disponible, ainsi que la possibilité d'engager des évaluateurs rémunérés à temps plein, les JMPR jouant le rôle de pairs évaluateurs ;
  - la soumission rapide des données, permettant un contrôle de la qualité et l'élimination rapide des dossiers insatisfaisants du processus d'évaluation ; et
  - l'accent mis sur la soumission des seules études toxicologiques relatives à l'exposition alimentaire en tant que mécanisme potentiel de réduction de la charge de travail.
16. La JMPR a également souligné que les réunions sont déjà intensives et longues, de sorte que les avantages qui pourraient résulter d'un allongement de la durée de la réunion ou d'une tentative de programmation de réunions supplémentaires ont été jugés peu susceptibles d'augmenter la production.
17. La question de la soumission adéquate et en temps voulu des données a également été abordée ci-dessus et décrite plus en détail dans la section 2.5 du rapport de synthèse de la JMPR 2023. Plus précisément, la JMPR a noté que « plusieurs dossiers chimiques soumis à l'évaluation ont fait l'objet de multiples mises à jour et soumissions progressives au cours de l'évaluation ». Lorsque cette soumission progressive de données se produit, elle entraîne des retards et perturbe le processus d'évaluation. C'est pourquoi la JMPR « a souligné à nouveau l'importance d'une soumission complète des données sur tous les composés et leurs métabolites pour permettre à la JMPR d'effectuer une évaluation des risques en fonction de l'état des connaissances ».

#### 4. APPROCHES VISANT À AMÉLIORER LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES DU CCPR ET DE LA JMPR

18. L'identification d'une approche visant à améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR nécessitera de trouver un équilibre entre les besoins à court terme des parties prenantes pour réduire l'arriéré des évaluations programmées et les efforts stratégiques à plus long terme pour augmenter la capacité d'examen de la JMPR. À cette fin, il est recommandé que le CCPR adopte une approche à plusieurs volets dans laquelle le travail à court terme au cours des trois prochaines années (2024 - 2026) se concentre sur :
  - la convocation d'une réunion extraordinaire de la JMPR pour réduire l'arriéré des évaluations ; et
  - consulter la JMPR et les parties prenantes afin d'identifier des projets spécifiques qui amélioreront son processus d'évaluation.
19. La JMPR s'est inquiétée du fait que les réunions régulières prennent déjà beaucoup de temps et sont longues. Il pourrait donc être préférable de convoquer une réunion extraordinaire axée uniquement sur les évaluations des nouvelles utilisations. Cette concentration sur les nouveaux emplois est cohérente avec la réunion extraordinaire de 2019 qui a conclu que « les réunions extraordinaires ne sont actuellement pas adaptées aux évaluations complexes (par exemple, les nouvelles évaluations ou les examens périodiques) en raison de la disponibilité limitée des experts ».<sup>13</sup> Si le CCPR détermine que plus d'une réunion extraordinaire est nécessaire, d'autres délibérations pourraient être nécessaires pour assurer un équilibre approprié entre les nouveaux composés, les nouveaux emplois et les examens périodiques.
20. Une série de parties prenantes, y compris les membres du Codex, les organisations ayant le statut d'observateur et la JMPR, ont soumis des informations sur les possibilités d'amélioration liées au thème « Dossier du sponsor des données et soumission électronique des données » (voir Annexe II, Tableau 1). Cela inclut plusieurs idées de projet liées au développement d'outils de soumission électronique des données qui peuvent améliorer le processus de soumission des données, renforcer la normalisation des données et réduire le niveau d'effort requis pour vérifier que les sponsors ont soumis des ensembles de données complets en temps voulu. Il pourrait s'agir d'un domaine prometteur pour un projet ciblé, qui répondrait directement aux préoccupations des parties

<sup>12</sup> 2023, Rapport de synthèse de la JMPR, Considérations générales, Section 2.7 - Processus d'amélioration. Disponible à l'adresse [suivante](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/jmpr/jmpr-summary-report-sep-2023.pdf?sfvrsn=fc219dc7_3&download=true) : [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/jmpr/jmpr-summary-report-sep-2023.pdf?sfvrsn=fc219dc7\\_3&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/jmpr/jmpr-summary-report-sep-2023.pdf?sfvrsn=fc219dc7_3&download=true).

<sup>13</sup> Rapport de la réunion extraordinaire de la JMPR 2019, page 5. Disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/3/ca5711en/ca5711en.pdf>.

prenantes concernant l'arriéré des évaluations et répondrait aux besoins de la JMPR. Les participants du GTE ont également attiré l'attention sur le travail du groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides qui permet aux sponsors de faire des soumissions électroniques aux pays membres de l'OCDE. Des modèles de profil d'étude, une liste d'études de l'OCDE et des références de concordance avec les organismes nationaux/régionaux de réglementation des pesticides, ainsi que d'autres documents et matériels existants de l'OCDE devraient constituer le point de départ de tout effort de soumission électronique au sein de la JMPR/CCPR.<sup>14</sup>

21. Si cette approche à plusieurs volets est adoptée, des travaux à plus long terme au cours des trois à cinq prochaines années (2026 - 2028) peuvent également être lancés pour traiter des questions plus stratégiques qui peuvent concerner les procédures politiques du CCPR/JMPR et l'évaluation indépendante des procédures de travail de la JMPR. Ces questions comprennent les commentaires des parties prenantes sur une série d'améliorations stratégiques liées aux thèmes suivants : « Structure organisationnelle, personnel et ressources de la JMPR », « Utilisation de l'examen national et des données » et « Modèles alternatifs d'examen par les pairs » (voir les tableaux 1 et 2 de l'annexe II). Par exemple, il a été suggéré que l'emploi d'évaluateurs de la JMPR à temps plein pourrait accroître la capacité d'examen par des experts de la JMPR. Les questions stratégiques sont susceptibles d'être plus complexes et nécessitent des délibérations supplémentaires pour parvenir à un accord sur les priorités et déterminer s'il existe un soutien et des ressources disponibles pour procéder à une évaluation plus approfondie de l'organisation et à un examen des procédures de travail de la JMPR.
22. Des informations supplémentaires sur chacune de ces approches potentielles à court et à long terme sont décrites dans la figure de la page suivante.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### Conclusion

23. Le GTE a été créé pour faire progresser les efforts visant à améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR en explorant des approches pour (1) identifier les priorités d'amélioration et (2) développer une feuille de route et un calendrier de mise en œuvre. Le GTE a achevé son mandat et élaboré une approche à plusieurs volets qui concilie les besoins à court terme des parties prenantes, à savoir réduire l'arriéré des évaluations programmées, et les efforts stratégiques à plus long terme visant à accroître la capacité d'examen de la JMPR.
24. Dans le cadre de cette approche à plusieurs volets, le GTE a proposé un travail à court terme au cours des trois prochaines années (2024 - 2026) qui se concentre sur :
  - la convocation d'une réunion extraordinaire de la JMPR pour réduire l'arriéré des évaluations ; et
  - consulter la JMPR et les parties prenantes pour identifier des projets spécifiques qui amélioreront son processus d'évaluation.
25. Alors que ce travail à court terme progresse, des efforts stratégiques à plus long terme au cours des trois à cinq prochaines années (2026 - 2028) peuvent également être lancés dans le cadre de l'approche à plusieurs volets proposée par le GTE. Les questions stratégiques seront probablement plus complexes et nécessiteront des délibérations supplémentaires pour parvenir à un accord sur les priorités et déterminer s'il existe un soutien et des ressources disponibles pour procéder à une évaluation plus approfondie de l'organisation et à un examen des procédures de travail de la JMPR.

### Recommandation

26. Sur la base des informations fournies dans les sections 4 et 5, le CCPR est invité à examiner la proposition d'approche à court et à long terme présentée à l'annexe I du présent document de travail afin de permettre de nouveaux progrès dans l'amélioration des procédures et des capacités opérationnelles du CCPR et de la JMPR.

---

<sup>14</sup> Des informations complémentaires sur les ressources du groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/chemicalsafety/pesticides-biocides/agriculturalpesticides.htm>.

**ANNEXE I**  
(pour commentaires)

**Approches potentielles à court terme pour améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR, 2024 - 2026**

*Objectif : répondre aux préoccupations immédiates des parties prenantes concernant l'arriéré des évaluations et répondre aux besoins de la JMPR.*

**Convoquer une réunion extraordinaire de la JMPR pour réduire l'arriéré des évaluations de nouvelles utilisations.**

Bien que la JMPR se soit inquiétée du fait que des réunions supplémentaires nécessitent beaucoup de ressources et n'augmentent pas nécessairement la production à long terme de la JMPR, une réunion extraordinaire ciblée qui se concentre sur les nouveaux emplois peut contribuer à réduire l'arriéré d'évaluations. L'organisation d'une réunion extraordinaire nécessitera une coordination avec les parties prenantes pour

- déterminer la capacité d'examen appropriée,
- identifier des composés candidats, et
- confirmer que les ressources, le personnel et les experts sont disponibles pour soutenir la réunion.

**Mener à bien un projet ciblé visant à améliorer le processus d'évaluation de la JMPR.**

L'objectif du projet ciblé est d'améliorer un aspect spécifique du processus d'évaluation actuel de la JMPR. Un domaine prometteur pour un projet ciblé est la soumission électronique des données et les normes de qualité des données. La réalisation d'un projet ciblé nécessitera une coordination avec les parties prenantes pour :

- consulter la JMPR pour identifier les projets candidats et les besoins,
- détailler l'étendue des travaux et leur impact sur le processus d'évaluation de la JMPR, et
- confirmer que les ressources et l'expertise nécessaires à la réalisation du projet sont disponibles.

**Approches potentielles à long terme pour améliorer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR, 2026 - 2028**

*Objectif : traiter les questions stratégiques liées à la politique/aux procédures du CCPR/JMPR et évaluer de manière indépendante les procédures de travail de la JMPR.*

**Demander des recommandations à la JMPR et aux sponsors des données sur les améliorations à apporter à la politique et aux procédures.**

Le GTE a précédemment recueilli des informations auprès d'une série de membres du Codex et d'organisations ayant le statut d'observateur sur les possibilités d'améliorer ou de réformer les procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR. Sur la base de ces informations, le CCPR pourrait identifier les questions spécifiques de politique et de procédure qui peuvent être abordées pour accroître la capacité d'examen. Cela nécessitera une coordination avec les parties prenantes pour:

- parvenir à un consensus sur les politiques et les questions de procédure susceptibles d'être modifiées pour accroître la capacité d'examen de la JMPR,
- élaborer un processus de mise en œuvre des changements, et
- mettre à jour le manuel de politique et de procédure du Codex, le

**Demander à la FAO/OMS de procéder à une évaluation organisationnelle et de revoir les procédures de travail du CCPR et de la JMPR.**

Il peut être avantageux de consulter une organisation tierce pour s'appuyer sur l'examen des procédures de travail de la JMPR de 2002 et réaliser une évaluation organisationnelle indépendante du CCPR et de la JMPR. L'objectif d'un tel effort pourrait être d'identifier les priorités et de développer une feuille de route stratégique et un calendrier pour traiter les questions de longue date liées à la capacité d'examen de la JMPR, au personnel, aux ressources et au modèle opérationnel de la JMPR. Cela nécessitera une coordination avec les parties prenantes pour:

- consulter la JMPR sur les buts et objectifs généraux d'une évaluation organisationnelle indépendante, et
- confirmer que les ressources et l'expertise nécessaires à la réalisation du projet sont disponibles.

**ANNEXE II**

**Résumé des commentaires en réponse à la lettre circulaire CL 2022/75-PR  
Demande de commentaires sur la nécessité de renforcer le CCPR/JMPR et les opportunités et défis associés  
(Pour information)**

**Questions 2 et 3**

*Veillez commenter les possibilités de renforcement des procédures opérationnelles du CCPR/JMPR afin d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation et d'accroître la capacité d'évaluation de la JMPR. Dans vos commentaires, veuillez prendre en compte à la fois les possibilités de renforcement (par exemple, les améliorations des processus existants) et les réformes majeures (par exemple, les changements de gouvernance et de structure). Si possible, veuillez organiser votre réponse en utilisant les catégories suggérées ci-dessous.*

- Possibilités d'amélioration
  - Dossier du commanditaire des données et soumission électronique des données
  - Processus et procédures du CCPR
  - Processus et procédures d'évaluation des JMPR
  - Structure organisationnelle, personnel et ressources des JMPR
  - Autres domaines d'amélioration
- Possibilités de réformes majeures
  - Utilisation des études et des données nationales
  - Modèles alternatifs d'évaluation par les pairs
  - Autres domaines de réforme

*Pour les opportunités que vous avez identifiées, veuillez commenter les défis anticipés et proposer des solutions possibles qui pourraient être mises en œuvre par le CCPR et la JMPR. Il peut s'agir de défis liés aux ressources, aux processus et procédures et à la gouvernance.*

Les réponses aux questions à charge 2 et 3 sont extraites des *tableaux 1 et 2* ci-dessous, qui fournissent des informations sur les possibilités d'amélioration (par exemple, amélioration des processus existants) et de réforme majeure (par exemple, changements de gouvernance et de structure), respectivement. Les informations résumées présentées dans les tableaux ont été extraites directement des commentaires soumis et organisées sur la base de thèmes communs.

**Tableau 1: Résumé des commentaires sur les possibilités d'amélioration du CCPR/JMPR et les défis associés.**

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
<b>Dossier des données du sponsor et soumission électronique des données</b>	
<i>Normalisation des données, modèles numériques et technologies de l'information (TI)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La JMPR a élaboré des documents d'orientation détaillés sur la préparation des dossiers et des données à l'appui pour l'évaluation par les groupes de la FAO et de l'OMS de la JMPR. Bien que les documents d'orientation décrivent les exigences relatives au formatage des données et à l'organisation des résidus de pesticides et des informations toxicologiques, il est possible de normaliser davantage la soumission des fichiers de données qui sont soumis à la JMPR pour évaluation. Par exemple, existe-t-il des outils logiciels de soumission de données et des normes de rapport de données qui peuvent être utilisés pour harmoniser les données entre les différents sponsors ? L'harmonisation de la soumission des données entre les sponsors pourrait potentiellement améliorer l'efficacité du processus d'évaluation car les évaluateurs de la JMPR pourraient évaluer les données justificatives dans un format unique lors de l'analyse et de la synthèse des informations pertinentes.</li> <li>– Un domaine d'intérêt potentiel qui pourrait être exploré plus avant est la question de savoir si un format de soumission standardisé pourrait être développé pour les données des essais de résidus sur le terrain. D'autres domaines d'intérêt pourraient être identifiés par la JMPR et débattus avec les sponsors afin de déterminer la faisabilité du</li> </ul>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
	<p>développement d'outils visant à normaliser davantage le rapport et la soumission des données.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sponsors de données ont fait des progrès pour fournir des dossiers de qualité. Les sponsors de données demandent un retour d'information annuel sur la manière dont ils peuvent améliorer les dossiers afin de faciliter le travail des experts de la JMPR. Des ateliers périodiques visant à développer et à mettre en œuvre des modèles et des outils numériques améliorés seront les bienvenus à l'avenir.</li> <li>- En outre, les outils informatiques doivent être modernisés afin d'accepter les dossiers complets sous forme de soumissions électroniques et les données d'étude sous forme structurée. Par exemple, la FAO a demandé dans son manuel pour la soumission des données sur les résidus à partir de 2016 la soumission des données sur les résidus sur des feuilles de calcul.</li> <li>- Plusieurs modèles ont été élaborés et présentés par les sponsors, mais il n'existe à ce jour aucune solution convenue. La FAO/OMS devrait établir des bases de données relationnelles avec des interfaces pour le téléchargement des informations (structurées) fournies par les sponsors ; l'utilisation de soumissions électroniques en adoptant les conventions de formatage et de dénomination recommandées par l'OCDE pour les rapports d'étude permettrait également d'améliorer l'efficacité du processus.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un premier temps, il est suggéré d'explorer et de recenser tous les moyens possibles et non coûteux d'améliorer les procédures opérationnelles, par exemple en améliorant les modèles et les formulaires afin d'accélérer les examens et les rapports d'évaluation. Le retour d'information pourrait également être recueilli auprès des experts de la JMPR et de l'industrie pour voir quelles parties peuvent être améliorées. Il est également important que l'industrie soit plus proactive et envoie des ensembles de données complets afin de garantir que les évaluations soient effectuées sans délai. Pour les examens périodiques, l'industrie connaît déjà le calendrier plusieurs années à l'avance et peut s'engager à préparer les ensembles de données longtemps à l'avance.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est nécessaire de développer un critère de qualité à utiliser par le dossier du sponsor des données et la soumission électronique des données afin d'améliorer la crédibilité et la vérifiabilité des monographies mondiales de la JMPR. En outre, les sponsors devraient fournir des données suffisantes et actuelles dans un délai précis pour permettre une évaluation efficace des pesticides jusqu'à leur achèvement.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est possible d'utiliser la base de données électronique comme outil d'évaluation ou de sélection. Par exemple, le dossier du sponsor des données et la soumission électronique des données, la base de données nationale d'homologation pour envisager la réévaluation des pesticides, en particulier les composés non étayés qui ne posent pas de problème de santé publique, peuvent être numérisés.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes qui soumettent des données doivent s'assurer de soumettre les mêmes données que celles soumises à toutes les autorités nationales.</li> <li>- Les soumissionnaires de données sont fortement encouragés à utiliser un format similaire à celui des évaluations de la JMPR pour générer les dossiers, en particulier les tableaux de résidus, car les experts passent un temps considérable à reformater le dossier pour répondre aux exigences de formatage de la JMPR.</li> </ul>
	<p><i>Soumission des données en temps utile</i></p>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
	<p>le temps des évaluateurs sans résultat concret du processus de la JMPR. La soumission d'ensembles de données incomplets pour les nouveaux composés et les réévaluations périodiques peut entraîner une perte importante de temps et de ressources. Des modèles contemporains ou des formats électroniques permettant au sponsor de fournir des dossiers « conviviaux » pourraient apporter des améliorations substantielles en termes de productivité. Une formation supplémentaire dans le cadre d'ateliers sur les exigences de la JMPR en matière d'ensembles de données pourrait également s'avérer utile.</p>
<p><i>Questions actuelles relatives à la transmission des données</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque les données des essais sur le terrain ne reflètent pas les BPA essentielles, les experts de la FAO passent un temps considérable à essayer d'être flexibles, en essayant d'« adapter » les données aux BPA essentielles.</li> <li>- Ces dernières années, les métabolites n'ont pas été nommés de manière cohérente dans les dossiers de l'OMS et de la FAO, ce qui rend très difficile l'établissement de liens croisés entre les métabolites et la garantie que les métabolites appropriés et corrects sont pris en compte dans la définition des résidus.</li> <li>- Des données scientifiques supplémentaires et solides sur la toxicologie des principaux métabolites végétaux et animaux permettraient d'affiner les définitions des résidus pour l'évaluation des risques et de limiter la fréquence des évaluations des risques spécifiques aux métabolites basées sur les classes de Cramer, qui prennent beaucoup de temps.</li> </ul>
<b>Processus et procédures du CCPR</b>	
<p><i>Développement de dossiers efficaces</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe des possibilités d'amélioration, en particulier pour les dossiers à forte intensité de ressources et riches en données pour les révisions périodiques des LMR du Codex. En fait, le nombre de substances dont l'examen périodique est prévu augmente. Les ressources de la JMPR étant limitées, la liste des substances faisant l'objet d'un examen périodique conduit à une liste croissante de « composés de réserve » pour les nouvelles substances. Cette évolution n'est pas satisfaisante du point de vue du sponsor. Les sponsors doivent donner la priorité à la préparation des dossiers qui ont été reportés. Pour la prochaine JMPR, le dossier d'un examen périodique reprogrammé doit être mis à jour avec les nouvelles informations disponibles, afin d'éviter les incohérences entre les données soumises à la JMPR et les autorités nationales. Lorsque de nouvelles données sont disponibles, une procédure claire de soumission est nécessaire de la part du CCPR pour ajouter ces données, étant donné qu'elles n'apparaissent plus dans le calendrier.</li> </ul>
<p><i>Calendrier et liste des priorités</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afin de réduire le nombre de nouvelles utilisations d'une même molécule examinées lors de différentes réunions de la JMPR, les sponsors doivent envisager de maximiser le nombre d'utilisations demandées dans le cadre d'une même requête.</li> </ul>
<p><i>Coordination sur les questions de gestion des risques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La JMPR devrait décrire clairement les principes suivis dans ses évaluations scientifiques des risques et veiller à ce que les questions relatives à la politique d'évaluation des risques soient soumises au CCPR. Les rapports du CCPR doivent expliciter ces politiques de manière suffisamment détaillée pour que les gouvernements nationaux et la JMPR puissent les appliquer dans leurs évaluations, ce qui favorisera une communication efficace sur les processus et les procédures d'évaluation des risques entre le CCPR et la JMPR.</li> </ul>
<p><i>Critères pour les réexamens périodiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une approche pour améliorer le processus du CCPR est d'étendre la durée de l'examen périodique spécifiée dans le Manuel de procédure du Codex, en particulier pour les pesticides non toxiques pour lesquels il existe une homologation nationale. Si les BPA pour les utilisations de pesticides restent inchangées, les CXL peuvent être conservées.</li> <li>- Déterminer s'il est possible d'étendre la période des évaluations périodiques, par exemple à 20 ans. Cela permettra de réduire le nombre d'évaluations périodiques au fil du temps.</li> </ul>
<p><i>Discussion plénière du CCPR sur les LMR et le champ d'application</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les processus et procédures du CCPR sont relativement efficaces, en particulier si l'on considère la programmation de réunions préalables pour divers groupes de travail électroniques, avant la plénière, au cours desquelles plusieurs préoccupations soulevées</li> </ul>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
<i>approprié des interventions</i>	<p>par les pays membres sont résolues, ce qui permet une discussion plus ciblée lors de la plénière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces dernières années, les discussions sur les LMR ont pris beaucoup moins de temps en séance plénière. Cependant, les retards dans l'obtention d'un consensus sur certains composés semblent être dus aux interventions de non-membres (statut d'observateur) qui soulèvent des préoccupations qui ne sont pas toujours scientifiquement fondées et validées. Bien que le président et le secrétariat du CCPR se soient montrés très respectueux et diplomatiques dans leurs interventions, le CCPR est encouragé à explorer les possibilités de limiter de telles interventions de la part des observateurs, qui servent principalement à faire valoir leur organisation.</li> </ul>
<i>Mise à jour en temps utile de la base de données du Codex sur les LMR de pesticides</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à la mise à jour de la base de données sur les LMR de pesticides en temps utile après son adoption par le Codex. Les pays s'appuient sur cette base de données comme source de vérité pour les CXL, de sorte que le maintien de sa mise à jour devrait faciliter les échanges.</li> <li>- En outre, il est demandé au secrétariat du Codex de mettre à jour la base de données en ligne des LMR du CODEX peu après la réunion de la CAC, idéalement dans les 90 jours, afin de refléter les décisions les plus récentes et de permettre une recherche pratique des CXL par les partenaires de la chaîne de valeur alimentaire et les autorités compétentes.</li> </ul>
<i>Soutien du CCPR aux réunions supplémentaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CCPR est responsable de l'établissement du calendrier et de la liste des priorités de la JMPR et a une capacité plus limitée à améliorer l'efficacité du processus d'évaluation et à accroître la capacité d'évaluation de la JMPR. Dans le passé, le CCPR a également contribué à soutenir les réunions extraordinaires de la JMPR en 2019 et 2021. Les réunions extraordinaires peuvent contribuer à accroître la capacité d'examen de la JMPR dans des cas à court terme ; toutefois, l'augmentation de la fréquence des réunions impose également une charge supplémentaire aux évaluateurs de la JMPR et n'augmentera pas la capacité globale de la JMPR s'il n'y a pas d'augmentation du nombre d'experts de la JMPR formés qui sont disponibles pour y participer.</li> </ul>
<b>Processus et procédures d'évaluation des JMPR</b>	
<i>Portée et niveau de détail requis dans les dossiers des sponsors de données et les monographies de la JMPR</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La JMPR procède-t-elle à une pré-évaluation du dossier du sponsor des données avant que l'évaluation ne soit entreprise ? Si ce n'est pas le cas, cela pourrait être l'occasion de filtrer les dossiers incomplets avant qu'ils n'entrent dans le processus d'évaluation. Ils sont alors placés en fin de file d'attente. En fonction du processus, il peut y avoir des soumissions de secours pour remplacer les soumissions rejetées lors de la pré-évaluation.</li> <li>- Lorsque des utilisations supplémentaires sont faites pour des composés existants, lorsque le composé doit faire l'objet d'une évaluation périodique, quelle est la position de la JMPR sur l'évaluation de ces données, par exemple moins de 5 ans après le début de l'évaluation périodique.</li> <li>- Les monographies de la JMPR doivent être transparentes et suffisantes pour permettre à un tiers de déterminer comment la JMPR est parvenue à ses conclusions et recommandations. Le principal défi consiste à déterminer ce qui est trop et ce qui est trop peu.</li> <li>- Par conséquent, l'équilibre entre ces deux éléments est-il correct pour les monographies actuelles ? Si l'on estime qu'elles sont « trop élaborées », elles pourraient être réduites, ce qui permettrait aux évaluateurs de gagner du temps et d'évaluer un plus grand nombre de propositions.</li> </ul>
<i>Procédures de travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le principal goulot d'étranglement est la capacité et le nombre limité d'experts plutôt que les processus et les procédures au sein de la JMPR.</li> </ul> <p>Le CCPR devrait examiner les propositions concrètes suivantes :</p>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. La JMPR devrait continuer à travailler en face à face, en complément de réunions virtuelles.</li> <li>b. Offrir la possibilité de réunions préalables à la soumission des données entre les sponsors des données et les experts évaluateurs.</li> <li>c. Le sponsor des données devrait avoir la possibilité de répondre aux préoccupations au cours de la JMPR. Cela pourrait réduire le nombre de LMR qui ne peuvent être fixées en raison de données « manquantes » ou d'un mauvais alignement entre les évaluations toxicologiques et environnementales.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>– En ce qui concerne les procédures scientifiques, lorsque les exigences en matière de données changent à la suite de discussions au sein de la JMPR ou d'autres consultations d'experts, la FAO et l'OMS sont invitées à mieux expliquer la raison de ce changement et à inviter le public à formuler des commentaires avant la mise en œuvre. Les modifications des exigences devraient être publiées en ligne en tant qu'amendements aux orientations existantes, et non pas demandées sur une base ad hoc au cours des évaluations. La FAO et l'OMS devraient redoubler d'efforts pour veiller à ce que toutes les décisions soient prises conformément aux orientations publiées.</li> <li>– La révision des évaluations après la JMPR entraîne presque inévitablement un retard d'un an dans l'avancement d'une norme. La FAO et l'OMS sont invitées à mettre en œuvre des changements de procédure afin que, le cas échéant, les avis de la JMPR puissent être révisés avant la prochaine réunion du CCPR. En cas d'inquiétude, il est suggéré de procéder à un examen par des pairs, c'est-à-dire par différents experts, en guise de deuxième avis.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour les nouveaux composés, les examens périodiques et les nouveaux emplois pour lesquels de nouvelles données toxicologiques sont soumises à l'OMS, il conviendrait d'envisager que l'OMS achève son évaluation un an avant que la FAO ne procède à la sienne. Le fait de disposer des valeurs guides basées sur la santé (VBBS) et de l'évaluation toxicologique des métabolites bien avant l'évaluation de la FAO pourrait réduire le temps consacré à l'évaluation des risques lors de la réunion. Actuellement, la FAO reçoit l'évaluation de l'OMS sur les métabolites quelques jours avant la fin de la réunion, ce qui crée un stress et une anxiété importants mais inutiles.</li> </ul>
<p><i>Contrôle de la qualité de la transmission des données</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Des critères d'assurance qualité sont définis pour les données soumises à la JMPR pour examen et évaluation, et la FAO et l'OMS examinent les considérations pratiques liées à la réalisation d'une partie des travaux de la JMPR sur une base intersessionnelle.</li> <li>– Justification : Cela renforcera la crédibilité des données et des monographies, tandis que les réunions intersessions réduiront probablement la charge de travail.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>– En général, lorsqu'un dossier complet est soumis et qu'aucun problème n'est identifié, la JMPR parvient à terminer l'évaluation des composés dans un délai de 12 mois. Les dossiers sont généralement soumis au cours du quatrième trimestre de l'année précédant la réunion de la JMPR. Ces dossiers sont évalués et des recommandations sont formulées et publiées dans le mois qui suit, généralement en octobre. Ce délai est nettement plus court que celui de nombreuses autorités nationales.</li> <li>– Veiller à ce que l'évaluateur de la JMPR dispose d'un ensemble de données complet, à une date limite déterminée, peut contribuer à rendre l'évaluation de la JMPR plus efficace. Un mécanisme efficace permettant à la JMPR de procéder à des vérifications préliminaires de la qualité des soumissions pourrait être bénéfique.</li> <li>– L'approche actuelle consiste à mener les évaluations de la toxicologie et des résidus de la JMPR en même temps, mais l'achèvement d'un projet de monographie toxicologique l'année précédant l'évaluation des résidus peut permettre une plus grande efficacité pour l'évaluation des résidus, en particulier en ce qui concerne la détermination de la définition du résidu et les évaluations de l'exposition alimentaire. Cela peut toutefois nécessiter une</li> </ul>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
	<p>identification claire des métabolites potentiels des denrées alimentaires et des aliments pour animaux auprès de l'évaluateur toxicologique de la JMPR par le sponsor et la nécessité éventuelle de revoir la monographie toxicologique lorsque la monographie des résidus aura été rédigée.</p>
<p><i>Efficacité de la collaboration virtuelle</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="408 360 1434 589">– <i>Réunions virtuelles</i> : Bien que les réunions virtuelles ne puissent pas remplacer les réunions en personne, elles pourraient constituer un mécanisme permettant d'augmenter le nombre d'approbations pour des évaluations moins importantes et moins complexes (par exemple, de nouvelles utilisations). Les réunions virtuelles coûtent moins cher que les réunions en personne et nécessitent généralement moins de planification (pas besoin de réserver des hôtels et des vols). Toutefois, la difficulté des réunions virtuelles réside dans le décalage des fuseaux horaires.</li> </ul> <p data-bbox="408 611 1434 840">Ces dernières années, la FAO a organisé quelques pré-réunions virtuelles avant la réunion de septembre, avec des membres regroupés par fuseaux horaires, afin d'examiner le plus grand nombre possible de questions identifiées avant la réunion. Toutefois, comme ces réunions préalables n'impliquent pas tous les experts de la FAO, le consensus ne peut être atteint qu'au cours de la réunion, où des opinions scientifiques divergentes sont parfois soulevées et où les experts doivent revoir/réévaluer les décisions prises précédemment au cours des réunions préalables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="408 862 1434 952">– <i>Point de partage de la JMPR</i> : La FAO a créé un point de partage pour partager des informations, fournir des mises à jour, échanger des avis, ce qui s'est avéré extrêmement utile.</li> </ul> <p data-bbox="408 974 1434 1176">Tous les experts de la FAO ont la possibilité d'examiner les examens sur le point de partage avant la réunion, ce qui faciliterait et accélérerait les discussions pendant la réunion. Cependant, la plupart des experts de la FAO sont tellement occupés par leur travail quotidien, examinant/complétant leurs propres composés (sur leur temps libre), qu'il y a très peu de temps pour que l'ensemble du panel examine les examens disponibles sur le sharepoint avant la réunion de septembre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="408 1198 1434 1288">– L'utilisation efficace des réunions virtuelles et l'examen plus approfondi par les pairs devraient être poursuivis dans le but de résoudre les problèmes éventuels avant la réunion en face-à-face.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="408 1366 1434 1529">– Les réunions virtuelles organisées pendant les arrêts pour cause de pandémie ont mis en évidence l'importance des réunions en face à face pour permettre un engagement total dans des discussions sur des questions complexes pendant plusieurs jours. D'autant plus qu'il faut tenir compte des différents fuseaux horaires. Par conséquent, pour toute décision autre que relativement simple, les réunions en face à face sont essentielles.</li> </ul>
<b>Structure organisationnelle, personnel et ressources des JMPR</b>	
<p><i>Financement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="408 1606 1434 1680">– Le financement est l'une des principales contraintes. Si la JMPR pouvait employer davantage de personnel et rémunérer les évaluateurs, elle y contribuerait.</li> <li data-bbox="408 1691 1434 1870">– L'examen précédent des procédures de travail de la JMPR en 2002 : <a href="https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/crit_review.pdf">https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/crit_review.pdf</a>. Ce rapport constatait que « la FAO et l'OMS sont toutes deux sévèrement limitées dans les ressources financières qu'elles peuvent mettre à disposition pour le travail de la JMPR en raison de demandes concurrentes sur leurs budgets respectifs ».</li> <li data-bbox="408 1881 1434 1982">– Position : Les pays en développement ont des limites financières et recommandent donc que la FAO et l'OMS étudient la possibilité d'obtenir des fonds supplémentaires auprès des donateurs, par exemple Crop Life International, afin d'améliorer les ressources de la JMPR.</li> <li data-bbox="408 1993 1434 2065">– Justification : Un financement supplémentaire permettra d'améliorer l'efficacité et d'augmenter la production.</li> </ul>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'augmentation de la capacité de la JMPR peut répondre à la demande de charge de travail, cela nécessite un financement durable accru de la part des différentes autorités nationales. Toutefois, dans le climat financier actuel, on peut se demander si les autorités nationales accepteront d'engager des fonds pour soutenir la JMPR/CCPR à la lumière de toutes les autres priorités nationales.</li> </ul>
Experts JMPR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'experts de la JMPR pour effectuer l'évaluation des dossiers toxicologiques et de résidus soumis par l'industrie agrochimique et les pays membres a été identifié comme un facteur clé contribuant à l'accumulation de l'arriéré. Il est également suggéré que le CCPR et la JMPR étudient conjointement les possibilités et les approches permettant de recruter davantage d'experts de la JMPR dans les pays membres. Il est tout aussi important de recruter et de former de jeunes fonctionnaires prometteurs possédant de bonnes qualifications scientifiques et une expérience technique dans les domaines critiques par le biais d'un programme de renforcement des capacités et de mentorat.</li> <li>- Une option pourrait être la mise en œuvre de réunions supplémentaires de la JMPR. Toutefois, il semble très peu probable que les experts qui travaillent déjà pour la JMPR à titre gracieux soient disponibles pour plus d'une réunion. Un deuxième groupe d'experts et une structure globale seraient nécessaires pour maintenir le lien entre les deux groupes d'experts et harmoniser les procédures et les évaluations (sinon, un manque de cohérence risque de se produire).</li> <li>- Malgré les ateliers de formation et de recrutement organisés par la FAO en 2017 (Ottawa) et en 2020 (Chili), ces sessions n'ont permis d'identifier qu'une poignée de candidats retenus, dont certains ont rejoint la JMPR, tandis que d'autres ont décliné l'offre en raison de priorités et d'opportunités de carrière concurrentes. Ces dernières années, plusieurs experts compétents et expérimentés ont pris leur retraite. Si le nombre total d'experts de la FAO n'a pas beaucoup fluctué au cours des dernières années, la charge de travail a augmenté de façon exponentielle. En conséquence, chaque expert se voit confier un nouveau composé ou un examen périodique comportant jusqu'à trois nouvelles utilisations, ce qui n'est pas viable, surtout si l'on considère que la plupart des experts effectuent leurs examens en dehors des heures de travail, sur leur temps libre et sur une base volontaire.</li> <li>- Le recrutement d'un plus grand nombre d'experts JMPR est très difficile et nécessite beaucoup de ressources. Les autorités réglementaires ne sont pas toujours en mesure d'envoyer plus d'un ou deux experts à la JMPR ou de consacrer du temps à l'examen de la JMPR pendant leurs heures de travail en raison des priorités de l'autorité nationale. En outre, les experts sont bénévoles et ne sont pas rémunérés pour le temps passé à travailler sur les évaluations. En outre, bien que les réunions en personne donnent aux experts l'occasion de voyager, ils ne disposent que de très peu de temps pour profiter des villes. Les experts de la FAO n'ont qu'un seul jour de congé (sur une réunion de près de trois semaines) et travaillent à des heures tardives. Peu d'aspects incitent à devenir expert.</li> <li>- Le rapport 2002 de la JMPR a constaté que la participation des experts de la JMPR se fait sur une base volontaire et nécessite le soutien des autorités réglementaires nationales. Les autorités nationales peuvent être réticentes à autoriser leurs experts à travailler pour la JMPR. Compte tenu de ces contraintes en termes de ressources et de personnel, il serait peut-être plus prometteur d'envisager d'autres possibilités d'accroître l'efficacité du processus d'évaluation existant ou de réévaluer le modèle d'évaluation de la JMPR.</li> <li>- Le recrutement et la formation de nouveaux experts et le maintien de l'expertise existante de la JMPR sont considérés comme étant d'une importance cruciale. Les sessions de formation de la JMPR pour les nouveaux évaluateurs potentiels de la toxicologie et des résidus peuvent aider à recruter de nouveaux experts, mais des initiatives supplémentaires pour attirer et retenir les experts peuvent être nécessaires. Il est très important de conserver l'expertise existante pour aider à former les nouveaux venus et pour mener à bien les évaluations les plus complexes à court terme, mais il faut veiller à ne pas surcharger les experts expérimentés. Les experts de la JMPR peuvent consacrer un temps</li> </ul>

Thème	Extraits de commentaires sur les défis et les opportunités
	<p>considérable à la préparation des monographies de la JMPR et il a été suggéré qu'un plafond sur le nombre d'heures que les experts de la JMPR peuvent consacrer individuellement à la préparation des monographies avant la réunion pourrait aider à attirer et à retenir les experts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une autre option pour augmenter la capacité des experts de la JMPR qui devrait être explorée est que la FAO et l'OMS emploient des évaluateurs de la JMPR à temps plein, ou du personnel détaché sur une base semi-permanente, pour rédiger un certain nombre de monographies par an. Cela permettrait de fournir des monographies à la réunion, mais il convient de noter que le format actuel ne permet toujours pas de consacrer suffisamment de temps à la discussion en face à face. Un processus clair d'examen par les pairs de ces rapports serait nécessaire, qui pourrait encore s'appuyer sur les ressources des experts de la JMPR.</li> <li>- Les réunions de la JMPR se tiennent généralement à Rome ou à Genève, mais une plus grande flexibilité en termes de lieux de réunion peut intéresser les experts de la JMPR, en particulier ceux qui sont basés en dehors de l'Europe.</li> </ul>
<i>Personnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Davantage d'experts sont nécessaires pour accroître la capacité des panels de la JMPR.</li> <li>- Les secrétariats conjoints FAO/OMS ont besoin de personnel supplémentaire, mais ne sont pas en mesure de quantifier cette demande.</li> <li>- Pour les questions nécessitant un haut degré de spécialisation, la FAO et l'OMS sont invitées à ajouter à leurs groupes des experts représentant plusieurs régions géographiques, y compris des régions sous-représentées.</li> </ul>

**Tableau 2: Résumé des commentaires sur les possibilités de réforme majeure du CCPR/JMPR et les défis associés.**

Thème	Commentaires sur les défis et les opportunités
<b>Utilisation des études et des données nationales</b>	
<i>Utilisation et évaluation des examens nationaux par la JMPR</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En principe, il s'agit d'une possibilité à explorer. Cela suppose que les examens nationaux soient terminés lorsque la JMPR évalue le composé. Une autre question est de savoir s'il faut définir des critères pour déterminer ce qui est considéré comme un examen national acceptable.</li> <li>- Recommande l'utilisation de données scientifiques nationales et/ou régionales pour l'évaluation des risques par la JMPR. L'utilisation de ces résumés nationaux ou régionaux de données par la JMPR entraînerait un gain de temps substantiel, tout en permettant à la JMPR de se concentrer sur l'évaluation internationale des risques.</li> <li>- Nous sommes d'avis qu'il est possible d'utiliser les examens nationaux pour l'évaluation de la JMPR. Toutefois, il est également nécessaire de renforcer les capacités des membres du Codex afin qu'ils puissent répondre aux exigences des évaluations de la JMPR. En outre, les détails de chaque étape de la procédure d'examen national devraient être fournis de manière détaillée.</li> <li>- Les experts de la JMPR devraient prendre en compte les études nationales dans leurs évaluations. La soumission d'études nationales pour initier les examens de la JMPR a été demandée par la FAO depuis longtemps. Ces études nationales pourraient être soumises par les autorités nationales en réponse aux lettres circulaires, dans lesquelles toutes les parties prenantes sont invitées à soumettre des informations pertinentes. Par conséquent, les propriétaires/éditeurs de ces examens devraient être encouragés à soumettre ces informations. Le Codex pourrait également mettre en place un système pour toutes les nouvelles révisions nationales de LMR. Pour les révisions périodiques des LMR existantes, le Codex pourrait se référer à des bases de données mondiales privées (par exemple</li> </ul>

Thème	Commentaires sur les défis et les opportunités
	<p>Homologa) qui peuvent être exploitées car elles assurent le suivi des LMR et des étiquettes au niveau mondial depuis plus de vingt ans.</p>
	<p>– Étant donné qu'il peut être difficile de modifier la disponibilité des ressources et du personnel de la JMPR, un domaine d'opportunité potentiel est l'utilisation des examens au niveau national par la JMPR. Cela est lié aux travaux actuels du CCPR visant à permettre la participation de la JMPR à l'examen conjoint global des nouveaux composés. L'utilisation d'examens nationaux des données a été envisagée lors de l'examen des procédures de travail de la JMPR en 2002 et il pourrait être utile de la réévaluer sur la base des progrès réalisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques et des approches régionales qui pourraient être davantage exploitées par la JMPR.</p>
	<p>– Il n'est pas clair ce qui est proposé par l'utilisation d'études et de données nationales. Les ensembles de données fournis à la JMPR représentent souvent des données provenant de plusieurs pays. Après examen des données et des autorisations réglementaires en vigueur au moment de l'évaluation de la JMPR, la BPA critique est décidée en fonction des données justificatives utilisées pour formuler une recommandation de limite maximale de résidus.</p> <p>– S'il est proposé que la JMPR utilise des études nationales de données et l'évaluation des risques correspondante, on considère qu'il y a des avantages et des inconvénients liés à l'utilisation potentielle d'études nationales. Il pourrait y avoir des gains d'efficacité en termes de préparation des monographies si une étude nationale pouvait être utilisée par l'évaluateur de la JMPR, par exemple pour produire des tableaux de résultats d'essais sur les résidus. L'autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires dispose d'un processus établi pour examiner les évaluations internationales afin d'éclairer sa décision réglementaire, mais elle ne se contente pas d'adopter les conclusions de cette évaluation internationale. Si la JMPR devait avoir recours à des examens nationaux, il faudrait déterminer un processus permettant de préserver l'indépendance (perçue et réelle) de la JMPR et de garantir que les décisions prises par la JMPR sont cohérentes avec le cadre d'évaluation des risques de la JMPR.</p> <p>Le concept d'examens conjoints de la JMPR et d'un régulateur national a été discuté récemment, mais n'a pas encore été véritablement mis en œuvre.</p>
	<p>– La JMPR est composée d'experts de nombreux organismes de réglementation différents et prend déjà note des documents et des données des études nationales pour étayer ses conclusions. La décision d'utiliser directement les études nationales pour établir les CXL reviendrait aux gestionnaires de risques. Ils devraient également définir les circonstances dans lesquelles une telle approche serait acceptable pour les membres du Codex.</p>
	<p>– Les examens nationaux diffèrent souvent d'une autorité à l'autre en raison de politiques scientifiques et d'exigences législatives différentes et, dans de nombreux cas, parce que les fabricants soumettent souvent des données différentes à chaque autorité. Tous les examens nationaux ont leurs mérites, c'est pourquoi on peut se demander comment la JMPR déterminera sur quel examen national elle s'appuiera. En outre, le format et les modèles utilisés pour examiner les données toxicologiques et les résidus chimiques diffèrent d'une autorité à l'autre. Si toutes les autorités et la JMPR peuvent se mettre d'accord sur un modèle/format standard, la JMPR pourra peut-être se baser sur les examens nationaux individuels (à l'exclusion des décisions) ou sur les résumés de chaque étude scientifique, ce qui évitera aux experts de la JMPR de recréer des tableaux et d'entrer des données.</p>
	<p>– L'utilisation des études et des données nationales par la JMPR doit être mise en balance avec la nécessité de maintenir la JMPR en tant que groupe consultatif scientifique international indépendant. Il s'agit d'un élément essentiel de la JMPR et des procédures de travail claires devraient être élaborées pour maintenir sa capacité à évaluer les pesticides de manière indépendante lorsqu'elle émet des recommandations en matière de LMR.</p>
	<p>– Il est considéré que l'utilisation de monographies nationales peut poser certains problèmes liés à la perception de l'indépendance du processus d'évaluation, ainsi qu'à l'obligation</p>

Thème	Commentaires sur les défis et les opportunités
	d'obtenir l'autorisation non seulement du sponsor, mais aussi de l'autorité nationale pour l'utilisation du document.
<b>Modèles alternatifs d'évaluation par les pairs</b>	
<i>Portée de l'approche actuelle et compatibilité des alternatives avec les principes d'analyse des risques du Codex</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le modèle actuel d'évaluation par les pairs est-il adapté à l'objectif visé ? Est-il trop étendu ou trop léger, ou juste ce qu'il faut ? Les critères utilisés pour le processus d'évaluation par les pairs et le nombre de personnes impliquées dans le processus d'évaluation par les pairs ne sont pas clairs. Ces éléments pourraient être revus afin de déterminer s'ils sont toujours adaptés à l'objectif visé.</li> <li>- D'autres modèles d'examen par les pairs permettraient certainement d'alléger la charge de travail de la JMPR. Cependant, toute organisation/autorité désignée pour l'examen par les pairs devrait avoir une bonne connaissance des données chimiques sur les résidus, des principes d'analyse des risques du Codex, des politiques scientifiques de la JMPR (manuel de la FAO) et des décisions antérieures de la JMPR afin de garantir la cohérence et la responsabilisation.</li> </ul>
<i>Engagement sur les examens nationaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afin de faciliter l'utilisation des examens nationaux, nous encourageons la participation des experts de la JMPR en tant qu'observateurs. D'un point de vue procédural, la JMPR intervient après qu'un pesticide a été autorisé dans au moins un État membre du Codex, comme condition d'inscription à l'ordre du jour. Pour les substances qui ont été désignées, les experts de la JMPR pourraient être invités en tant qu'observateurs aux réunions des autorités lorsque des décisions sont prises sur des sujets pertinents, tels que la définition du ou des résidus, les valeurs indicatives basées sur la santé et les LMR. Cela permettrait de minimiser les différences entre les évaluations de la JMPR et les évaluations nationales et d'identifier les lacunes en matière de données qui pourraient être comblées avant la soumission des informations à la JMPR. L'indépendance des conclusions des évaluateurs de la JMPR est garantie par les critères spécifiques de la JMPR qu'ils appliquent à un ensemble de données résumées par un organisme d'évaluation national.</li> </ul>
<b>Autres domaines de réforme</b>	
<i>Portée des évaluations et LMR par défaut</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le champ d'application des produits pour lesquels une LMR peut être établie devrait-il être revu (par exemple, les produits destinés à l'alimentation animale) ? Si ce champ d'application est réduit, le nombre de soumissions et donc la charge de travail des évaluateurs de la JMPR s'en trouveront diminués.</li> <li>- Lorsqu'une LMR Codex a été établie pour un nouveau composé, une LMR par défaut (telle que 0,01mg/kg) pourrait-elle également être établie s'il n'y a pas de problème d'exposition alimentaire. Cela permettrait à la fois de réduire les irritants commerciaux et de diminuer le nombre de soumissions de LMR.</li> </ul>
<i>Développer un programme d'examen continu de la JMPR</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des préoccupations ont été exprimées quant à la question de savoir si la prise de décision annuelle au sein du Codex répond encore aux demandes actuelles des membres du Codex. Il a été suggéré que la création d'une JMPR permanente travaillant sur des soumissions programmées serait une solution plus appropriée pour fournir des conseils scientifiques. En outre, comme cela a déjà été mentionné plus haut, le fait de conseiller rapidement le CCPR sur le calendrier des produits chimiques existants à réévaluer périodiquement pourrait contribuer de manière importante à réduire la charge de travail de la JMPR et du CCPR.</li> <li>- Afin de passer à un système de Codex fonctionnant en continu, une deuxième réunion virtuelle du CCPR pourrait être établie en plus de la réunion annuelle du CCPR. Ce CCPR virtuel supplémentaire pourrait décider exclusivement des CXL tandis que la réunion en face à face du CCPR gère les CXL et toutes les autres questions du CCPR (par exemple, les groupes de travail électroniques). Afin de tirer parti des gains d'efficacité réalisés par le CCPR, la Commission devrait adopter les CXL proposées par le biais d'une procédure écrite, en plus de l'adoption des CXL lors de la réunion en face à face de la Commission.</li> </ul>

**ANNEXE III****LISTE DES PARTICIPANTS****PRÉSIDENT****ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE**

Aaron Niman  
U.S. Environmental Protection Agency

**COPRÉSIDENTS****COSTA RICA****Costa Rica**

Amanda Lasso Cruz  
Ministerio de Economía Industria y Comercio

Alejandro Rojas Leon  
Servicio Fitosanitario del Estado

**OUGANDA**

Geoffrey Onen  
Assistant Commissioner  
Directorate of Government Analytical laboratory

**PAYS MEMBRES****Australie**

Karina Budd  
Department of Agriculture Water & the Environment

James Oliver Deller  
Australian Pesticide and Veterinary Medicines Auth

**Belgique**

Wim Hooghe  
FPS Health, Food Chain Safety and Environment

**Chili**

Roxana Inés Vera Muñoz  
Servicio Agrícola y Ganadero

Jorge Elvis Carvajal Vásquez  
Servicio Agrícola y Ganadero

**Costa Rica**

Tatiana Vásquez Morera  
Servicio Fitosanitario del Estado-MAG

Ivania Morera Rodríguez  
Servicio Fitosanitario del Estado

**Égypte**

Mariam Barsoum Onsy  
Egyptian Organization for Standardization & Quality

**France**

Xavier Sarda  
Member Country  
ANSES

**Allemagne**

Karsten Hohgardt  
Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

**Guatemala**

Zenia Aguilar  
Other  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación de Guatemala

**Inde**

Dr S C Dubey  
Member Country  
Indian Council of Agricultural Research, New Delhi

Dr VANDANA TRIPATHY  
Member Country  
ICAR-Indian Agricultural Research Institute

Sukesh Narayan Sinha  
Member Country  
ICMR-National Institute of Nutrition

Santhosh J Eapen  
ICAR

**Japon**

Codex Japan  
FAO/WHO  
Ministry of Health, Labour, and Welfare

Tomoyuki KAWAI  
Member Country  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries

**Malaisie**

Mohammad Nazrul Fahmi Abdul Rahim  
Department of Agriculture Malaysia

Nurhayati Kamyon  
Department of Agriculture

**Mexique**

Tania Daniela Fosado Soriano  
Secretaría de Economía

**Nouvelle-Zélande**

Warren Hughes  
Ministry for Primary Industries

Sophie Geyrhofer  
Member Country  
Ministry for Primary Industries, Plant Exports

**République de Corée**

Park Yoona  
Ministry of Food and Drug Safety

Hwang Kiseon  
MAFRA

**Afrique du Sud**

Aluwani Alice Madzivhandila  
Department of Health

**Arabie saoudite**

Nimah Baqadir  
Saudi Food & Drug Authority

Saif Moala AL-Mutairi  
Member Country  
SFDA

**Sierra Leone**

Raymonde A. B. Johnson  
Member Country  
Ministry of Agriculture and Forestry

**Suède**

Niklas Montell  
Swedish Food Agency

**Thaïlande**

Chonnipa Pawasut  
ACFS

Namaporn Attaviroj  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
Standards, Ministry of Agriculture and Cooperatives

**Union européenne**

Siret Surva  
European Commission

**Ouganda**

Fred Barungi  
Member Country  
Uganda National Bureau of Standards

Ruth Awio  
Member Country  
Uganda National Bureau of Standards

**Royaume-Uni**

Julian Cudmore  
Member Country  
Health and Safety Executive, UK

**États-Unis d'Amérique**

Marie Maratos Bhat  
USDA-US Codex Office

**OBSERVATEURS**

**International Council of Beverages Associations**

Simone SooHoo

**CropLife International**

Wibke Meyer

**CropLife / Bayer Crop Science**

Greg Watson

**Tea & Herbal Infusions Europe - THIE**

Cordelia Kraft